Association des chemins de fer du Canada

TUYAUX FILETÉS AUX 2 EXTRÉMITÉS, EN BALLOT, D'UN DIAMÈTRE MAXIMUM DE 3 ½ PO SUR 32 PI DE LONG CHARGÉS SUR DES WAGONS PLATS SANS PIÈCES D'APPUI, À ATTELAGE SOUPLE, SUPPORT CENTRAL EN ''A'' ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 12006A

Révisé 07-2021

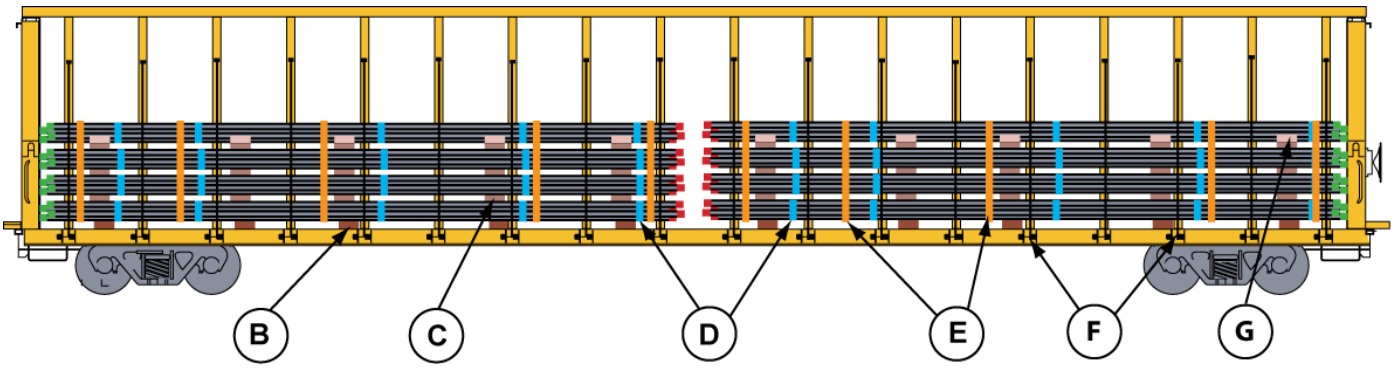

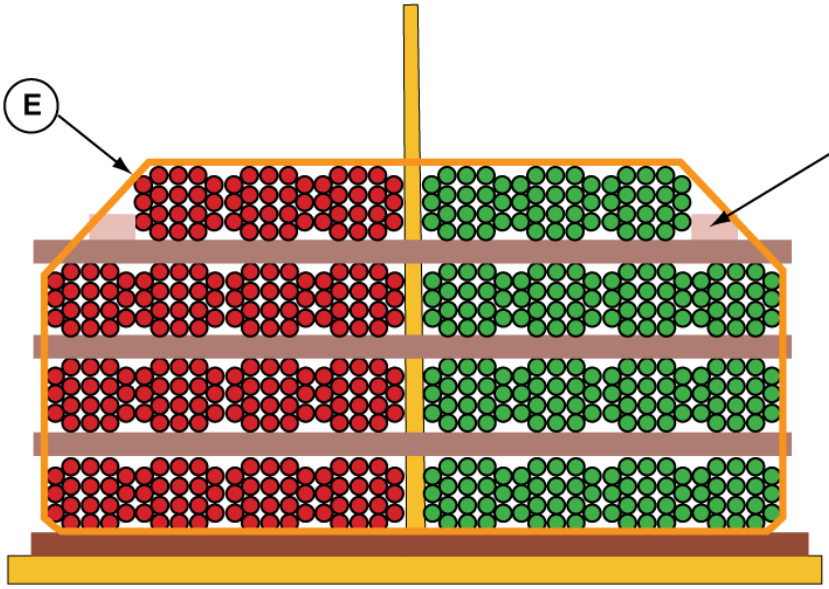

VUE ARRIÈRE

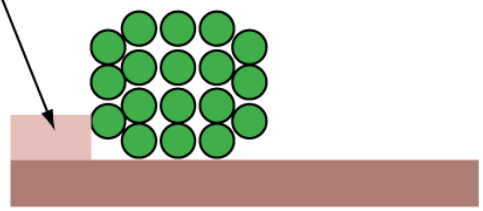

DESSIN 1

Association des chemins de fer du Canada

TUYAUX FILETÉS AUX 2 EXTRÉMITÉS, EN BALLOT, D'UN DIAMÈTRE MAXIMUM DE 3 ½ PO SUR 32 PI DE LONG CHARGÉS SUR DES WAGONS PLATS SANS PIÈCES D'APPUI, À ATTELAGE SOUPLE, SUPPORT CENTRAL EN ''A'' ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 12006A (Suite)
Révisé 07-2021

Arti-cle	Nombre de pièces	Description
A		Vacant
B	Minimum de 2 par 12 pi and 1 pour chaque 10 pi ou moins	Pièces d'appui : pièce de bois dur de préférence brut mesurant un minimum de 2po sur 4po et de 2po plus large que sa hauteur. Les pièces peuvent être remplacées par du Douglas vert mesurant un minimum de 2po sur 4po brut.
C	Minimum de 2 par 12 pi and 1 pour chaque 10 pi ou moins	Séparateurs: pièce de bois dur de préférence brut mesurant un minimum de 2po sur 4po et de 2po plus large que sa hauteur. Les pièces peuvent être remplacées par du Douglas vert mesurant un minimum de 2po sur 4po brut.
D	Minimum de 2 par 12 pi and 1 pour chaque 10 pi ou moins	Liens de cerclage des paquets: Feuillards ou câbles d'acier haute résistance de 1 ¼ po.
E	Minimum de 2 par 12 pi and 1 pour chaque 10 pi ou moins. Pour un maximum de 5.	Bandes de cerclage: Bandes non-métalliques de Type 1A Grade 7. Placer une bande à 24po de chaque extrémité des piles.
F	Tous les câbles doivent être utilisés	Câbles: Diamètre de 3/8 de po, résistance minimale à la rupture de 8,800 lb. Les câbles doivent être munis de protecteurs de rebord. Les treuils doivent être équipés d'un dispositif de maintien de la tension. Tendre les câbles à l'aide d'une barre de 18 po ou d'un tendeur à cliquet de 3/4 de po. Avant la mise sous tension, il doit y avoir au moins deux enroulements et demi de câble sur le tambour du treuil. Utiliser tous les câbles, tous exempts de coques et de nœuds. Les câbles doivent être répartis également sur la bobine d'enroulement afin d'éviter qu'ils ne se chevauchent. Fixer les câbles à la cloison en A dans la fente la plus proche du dessus du paquet.

Association des chemins de fer du Canada

TUYAUX FILETÉS AUX 2 EXTRÉMITÉS, EN BALLOT, D'UN DIAMÈTRE MAXIMUM DE 3 ½ PO SUR 32 PI DE LONG CHARGÉS SUR DES WAGONS PLATS SANS PIÈCES D'APPUI, À ATTELAGE SOUPLE, SUPPORT CENTRAL EN ''A'' ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 12006A (Conclusion)
Révisé 07-2021

Arti-cle	Nombre de pièces	Description
G	Tel que requis	Cales: Pièces de bois de 2po sur 4po. Clouer une pièce sur chaque extrémité des séparateurs requis pour les rangées étroites. Voir le DESSIN 1.

Nota:

1. Le chargement doit être distribué également de chaque côté du support central.
2. Le chargement doit être centre sur le wagon de façon à repartie également les creux de chargement à chaque extrémité du wagon. Lorsque plus d'une pile est placée de chaque côté du wagon, une des piles doit être appuyée sur chaque parois de bout tout en répartissant les autre piles également sur le wagon.
3. Des cornières de protection doivent être utilisées pour tous les câbles.
4. Le poids du chargement ne doit pas excéder la règle 3.4 des règles générales démontrant le pourcentage de la longueur du plancher utilisé et le pourcentage admis de limite de chargement pour la longueur spécifiée. Voir le tableau ci-dessous.

Limite du poids du chargement selon la longueur du plancher utilisé.

Pourcentage de longueur de plancher utilisé	100	75	50	25
Pourcentage de la limite de poids permis.	100	75	50	25

5. Les séparateurs ne doivent pas entrer en contact avec les câbles et doivent être placés à mi-chemin entre les câbles pour assurer une protection maximale dans le cas d'un déplacement de la charge.
6. La hauteur du chargement ne doit pas excéder la hauteur des parois de bout ou du support central.
7. Les raccords, manchons ou protecteurs de filetage doivent être décalés pour éviter tout contact et maintenir une charge uniforme.

Consulter les règles générales pour de plus amples informations.